

ARRETE n° 125 - 2024Portant dérogation de tonnage route de Bellegarde
du lundi 08 avril 2024 au vendredi 19 avril 2024

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- * **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et suivants réglementant la Police Municipale et L.2213.1 à L.2213.6 ;
- * **VU** le Code de la Route; et notamment son article L.411-1 ;
- * **CONSIDERANT** qu'il revient au Maire d'assurer la Police de la circulation à l'intérieur des agglomérations ;
- * **CONSIDERANT** que la route de Bellegarde apparaît comme la seule voie communale permettant l'accès, en toute sécurité, des véhicules et engins de plus de 10 tonnes pour dévier les travaux sur la RD1508 ;
- * **CONSIDERANT** qu'il convient d'autoriser, à titre dérogatoire, la circulation route de Bellegarde pour les véhicules et engins de plus de 10 tonnes souhaitant dévier la RD1508 ;

ARRETE

- Article 1° -** Par dérogation de tonnage, les PL de plus de 10 tonnes sont autorisés, 3 nuits sur la période du lundi 08 avril 2024, 21h00 au vendredi 19 avril 2024, 06h00, à emprunter la route de Bellegarde dans le cadre de travaux sur la RD1508, sans limite de tonnage.
- Article 2° -** Des panneaux de signalisation et de pré-signalisation, conformes aux normes en vigueur, seront installés par le demandeur, de part et d'autre des sections concernées.
- Article 3° -** Tout manquement aux prescriptions et aux obligations du présent arrêté sera poursuivi conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4° -** ✓ Monsieur le Directeur Général des Services de la commune,
✓ Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Annecy/Meythet,
✓ Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.
- Article 5° -** Ampliation de cet arrêté est transmise à :
✓ Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie d'Annecy/Meythet
✓ Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
✓ Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Epagny Metz-Tessy,
✓ CERD Annecy-Ouest,
et est portée à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.

Fait à Epagny Metz-Tessy, le 05 avril 2024

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire Adjoint délégué à la Voirie, aux
Réseaux et à la Mobilité,



Joseph PELLARIN.